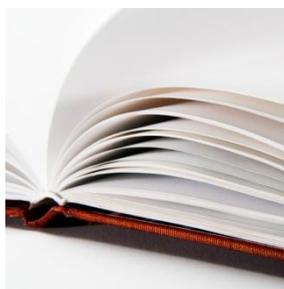


Gestion des Déchets Industriels Banals



Déchets triés, environnement préservé !



1. Le système STEED

- ✓ De nombreuses entreprises sont présentes sur le site de l'aéroport de Strasbourg. Afin d'assurer un service optimal, un système de gestion collective des déchets industriels « **STEED** » (**Service de Tri Ecologique et Economique des Déchets**) a été mis en place depuis 2002 pour les **Déchets Industriels Banals** (DIB)
- ✓ Ce système permet aux partenaires de l'aéroport de disposer d'un service performant capable de prendre en charge leurs déchets dans des **conditions optimales** (nombre et volumes des bacs adaptés, collecte périodique des déchets).
- ✓ Le système STEED permet un **suivi précis** de la production et de la répartition des différents types de déchets sur le site.

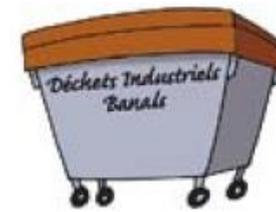
2. Le tri sélectif

Des bacs de **couleur** sont installés pour une reconnaissance immédiate :

Papier/carton :
couverture bleu

Films plastiques :
couverture jaune

Déchets ménagers (DIB) :
couverture brun



3. La collecte

- ✓ Les bacs sont collectés par un prestataire mandaté par l'aéroport.



- ✓ Ils sont identifiés par un système de puce, la qualité du tri est vérifiée.



- ✓ Le poids et la quantité sont enregistrés par le système informatique de gestion :



- pour le suivi des déchets
- pour la facturation au poids réel produit et selon la qualité du tri

- ✓ Les bacs sont vidés dans les bennes qui seront ensuite vidées par des prestataires extérieurs agréés.



4. La déchetterie

- ✓ Ouverte de 7h à 15h le lundi, le mercredi et le vendredi

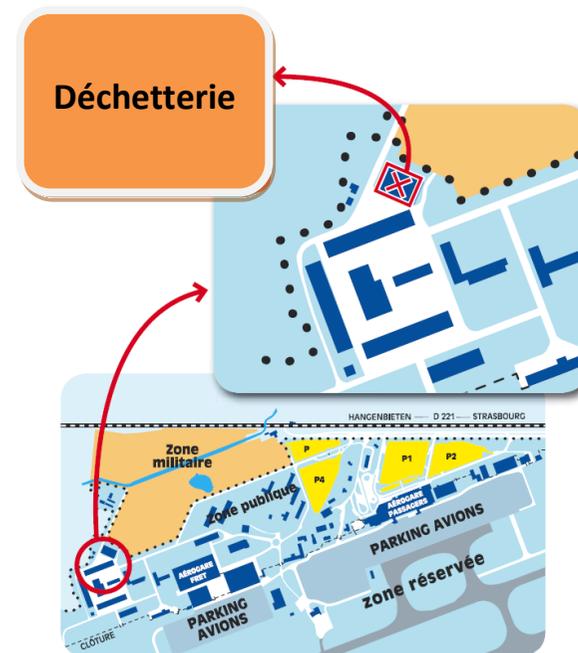
- ✓ Déchets acceptés :

- Papier/carton
- Films plastiques
- Déchets ménagers (DIB)
- Déchets verts
- Palettes, déchets de bois
- Ferraille
- Encombrants (sur demande)

Les déchets verts, palettes, ferraille, encombrants seront ramenés à la déchetterie, **après accord du service environnement** et feront l'objet d'une tarification au poids.

- ✓ Les collectes ponctuelles feront l'objet d'une demande adressée au service environnement de l'Aéroport.

☎ : **03.88.64.69.62** ou @ : environnement@strasbourg.aeroport.fr



5. Le devenir des déchets

Papier / carton	→	Valorisation matière ¹
Films plastiques	→	Valorisation matière
Déchets verts	→	Compostage
Ferraille	→	Valorisation matière
Encombrants	→	Destruction
DIB en mélange	→	Valorisation énergétique ²
Palettes, déchets de bois	→	Valorisation énergétique



6. Le défaut de tri

- ✓ Si un **défaut de tri significatif** est constaté par l'agent de la déchetterie lors de la collecte, le bac est automatiquement déclassé en DIB.
- ✓ Le bac est vidé et facturé au **tarif des DIB** en mélange.

Défaut de tri

7. Le principe du pollueur - payeur

- ✓ Le principe du pollueur – payeur est un principe selon lequel les coûts liés à la dégradation de l'environnement doivent être assumés par celui qui en est responsable.
- ✓ L'Aéroport de Strasbourg le met en application par son système informatisé de pesée des déchets qui permet une facturation au tonnage produit.



Pour tout renseignement, contacter le service environnement au **03.88.64.69.62**



Service de
Tri
Ecologique et
Economique des
Déchets

¹ Valorisation matière : recyclage, réutilisation ou réemploi

² Valorisation énergétique : incinération avec récupération d'énergie